

AVIS

SCIEN.21.05.AV

---

# DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE COMME ORGANISME PUBLIC DE RECHERCHE

Avis adopté le 19 octobre 2021

## DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Demandeur :</u>	Ministre Willy BORSUS
<u>Date de réception de la demande :</u>	1/10/2021
<u>Base juridique :</u>	L'AGW du 18 septembre 2008, prévoit que le Ministre demande l'avis conforme du Pôle Politique Scientifique. Cet avis est ensuite présenté au Gouvernement wallon. (Article 36/2 alinéa 4)
<u>Rétroactes :</u>	

L'Ecole Royale militaire a été reconnue en tant qu'organisme public de recherche au Ministre de la recherche le 18 octobre 2018 sur base de l'avis conforme positif de Pôle rendu en date du 18 septembre 2018. Cette reconnaissance lui permet d'être éligible aux aides prévues par le décret du 3 juillet 2008.

Au terme de trois ans, la reconnaissance arrivant à terme, une demande de renouvellement a été introduite par l'Ecole Royale militaire le 22 avril 2021 et examinée par le SPW-EER.

- Conformément à l'AGW du 18 septembre 2008, le SPW-EER a examiné le dossier sous trois aspects : Justifier d'au moins 3 publications scientifiques dans une revue scientifique avec comité de lecture dans les 5 dernières années ;
- Se tenir informé des progrès scientifiques, en Belgique comme à l'étranger, dans des domaines qui sont de sa compétence et en lien avec le thème concerné ;
- Avoir pour but ou objet social la réalisation d'activité de recherche.

De cette analyse, il ressort que l'Ecole royale militaire répond aux trois critères d'éligibilité définis dans l'AGW du 18 septembre 2008.

En conséquence, en date du 21 septembre 2021, le SPW-EER a proposé que l'agrément en tant qu'organisme public de recherche de l'Ecole royale militaire soit renouvelé pour trois ans.

## Avis

Le Pôle Politique Scientifique a été saisi d'une demande d'avis relatif à la demande de renouvellement de l'agrément de l'Ecole royale militaire comme organisme de recherche.

Le Pôle a pris connaissance de l'avis positif remis par le SPW-EER en date du 29 septembre 2021

Il relève dans cet avis et le dossier y afférent que l'Ecole royale militaire présente un haut niveau de recherche dans des domaines variés et contribue à la formation de scientifiques de haut niveau.

En outre, le Pôle souligne l'intérêt pour les entreprises wallonnes, particulièrement celles participant aux pôles de compétitivité, de pouvoir bénéficier de cette expertise notamment en développant des partenariats avec l'ERM. A cet égard, le Pôle souligne positivement la participation de l'ERM à cinq partenariats dans le cadre des pôles de compétitivité et plaide pour que ce mouvement positif se développe.

Pour ces raisons, le Pôle remet un avis positif sur cette demande de renouvellement d'agrément.

---